



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

redevance audiovisuelle

Question écrite n° 113747

Texte de la question

M. Gérard Lorgeoux attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur l'extension de l'exonération de la redevance de l'audiovisuel aux titulaires de l'allocation spécifique de solidarité. Cet avantage pourrait concerner les personnes occupant parallèlement une activité professionnelle. L'extension du champ de cette exonération encouragerait ainsi certains de nos concitoyens sur le retour au marché de l'emploi à envisager une meilleure réinsertion professionnelle. Il conviendrait dans cette hypothèse, de prendre en compte les périodes réellement travaillées dans le calcul du nouveau dispositif. Il lui demande de lui faire connaître son sentiment.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Lorgeoux](#)

Circonscription : Morbihan (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113747

Rubrique : Taxes parafiscales

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 2006, page 13146